

(1)

(N^o 146.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 31 MARS 1876.

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS (1).

RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

Satisfaisant au vœu de l'article 16 de la loi du 13 novembre 1847, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre des Représentants le rapport sur la situation et l'administration de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, pendant l'année 1875.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Dotations.

Les fonds d'amortissement qui ont été successivement mis à la disposition de la caisse en 1873. s'élèvent à fr. 2.629.734 41 c^s, qui se décomposent comme il suit :

(1) La commission de surveillance se compose de MM. A. DASSAERT, membre de la Chambre des Représentants, président; BARON DE MAN-D'ATTENRODE, sénateur, P. TACK, premier vice-président de la Chambre des Représentants; CASIER, conseiller à la Cour des comptes, et G. DE VIGNERON, directeur à la Banque Nationale.

EMPRUNTS ET DETTES.				FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL primitif.	CAPITAL ANNUEL. (Loi du 12 juin 1869 et arrêté royal du 31 octobre 1870.)	CAPITAL NOMINAL à amortir.	DOTATIONS annuelles.	INTÉRÊTS des capitaux amortis	Total.
Emprunt de 51,000,000 de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1871 . . .	51,000,000 .	..	51,000,000 .	255,000 .	25,826 .	278,826 .
Dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, dérivant de la conversion, faite en 1844, des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 100,800,000 francs, et de fr. 1,481,481 48 c, ci .	95,442,852 .	59,978,649 78	55,464,182 22	277,520 91	4,500 .	381,820 91
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, contracté en 1844, pour le rachat d'un capital de 80,000,000 de florins, à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, mis à la charge de la Belgique par le n° 7 de l'article 65 du traité du 5 novembre 1842, ci .	84,656,000 .	17,147,500 .	67,508,500 .	557,542 50	1,147 50	558,690 .
Dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, résultant de la conversion des emprunts à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 1840, 1842 et 1848, opérée en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1852, et augmentée de 20,985,800 fr. 27 c, capital mis à la disposition du Trésor par la loi du 14 juin 1855	157,615,500 .	16,158,400 .	141,456,900 .	707,284 50	7,740 .	715,024 50
Dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, provenant de la conversion, faite en 1857, de l'emprunt à 5 p. $\frac{1}{2}$ % de 1852, et emprunt de 1860 réunis	69,582,000 .	5,486,600 .	65,895,400 .	329,477 .	2,205 .	551,682 .
Emprunt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, mis en adjudication publique en 1865	59,525,000 .	744,000 .	58,581,000 .	292,905 .	..	292,905 .
Emprunts à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émis en vertu des lois du 10 juin 1867, du 50 juin 1869, du 7 juin 1870 et du 25 février 1871	77,765,500 .	127,200 .	77,656,100 .	588,180 50	2,605 50	590,786 .
TOTAL fr.	595,184,452 .	77,642,549 78	517,541,082 22	2,587,710 41	42,024 .	2,629,754 41

Emploi des fonds.

Indépendamment des fonds d'amortissement de l'année 1875.

soit fr. 2,629,754 41

la caisse a eu à sa disposition le solde des fonds existant au

31 décembre 1874 1,272,765 08

ENSEMBLE fr. 5,902,497 49

Elle a appliqué à l'achat d'un capital nominal de

294,200 francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ % fr. 295,852 59

Elle a reversé au Trésor les fonds d'amortisse-

ment des dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % afférents aux semes-

tres échus le 1^{er} novembre 1874 et le 1^{er} mai

1875 2,550,908 44

qui n'ont pu recevoir leur destination. le cours des obligations

à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % s'étant constamment maintenu au-dessus du pair . 2,644,760 80

Sommes restant disponibles au 31 décembre 1875. . . fr. 1,257,736 69

Au 31 décembre 1875, la dette amortissable, mais non amortie, s'élevait (en y comprenant l'emprunt de 245,250.000 francs à 5 p. %, émis en 1875 et 1874) au capital nominal de fr. 759,663,882 22

Savoir :

4 1/2 p. %, 1 ^{re} série	fr. 55,564,182 22	
— 2 ^e —	67,485,000 »	
— 5 ^e —	144,284,900 »	
— 4 ^e —	65,846,400 »	
— 5 ^e —	58,581,000 »	
— 6 ^e —	77,578,200 »	
		466,157,682 22
4 p. % de 1874	50,276,200 »	
5 p. % de 1875	245,250,000 »	
TOTAL ÉGAL.	fr. 759,663,882 22	

La dette à 2 1/2 p. %, qui n'est dotée spécialement d'aucun amortissement, s'élevait au capital de fr. 219,959,631 74 c^s.

L'article 2 de la loi du 19 décembre 1874, autorise le Gouvernement à appliquer les fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % disponibles, au rachat des titres de la dette à 2 1/2 p. % et à 5 p. %. Jusqu'à présent, il n'a pas été fait usage de cette faculté. Quant à la dotation affectée à l'amortissement de l'emprunt à 5 p. %, elle ne prendra cours que le 1^{er} mai 1876.

Taux des rachats.

Le rachat des titres à 4 p. % a eu lieu à divers taux, variant de 98.65 à 99. Les situations semestrielles, publiées au *Moniteur* des 30 juillet 1875 et 15 février 1876, indiquent, date par date, les rachats opérés en 1875. On croit pouvoir s'y référer.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Les capitaux dont la gestion est confiée à la caisse des dépôts et consignations s'élevaient, au 31 décembre 1875, à 101,429,000 francs.

Ce chiffre dépasse celui de l'année précédente de près de 9 millions de francs.

Le tableau ci-après indique le contingent des divers services dans cet excédant :

ANNÉES.	Situation au 31 décembre de ces années des sommes et valeurs(*) déposées du chef de								ENSEMBLE.
	cautionnements des comptables et des contribuables (en numéraire).	consignations judi- ciaires et autres (en numéraire).	cautionnements d'en- trepreneurs d'adjudica- tions et de travaux muraux (en numé- raire).	cautionnements de remplacants dans la milice (en nu- méraire).	fonds de rémunéra- tion des miliciens. Intérêts compris. (En numéraire.)	fonds provenant des bénéfices des jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numér.).	application des fonds disponibles de la caisse d'épargne et de retraite (en numéraire, montant des replaux).	cautionnements ver- sis en fonds pu- biles (valeur no- minale).	
1849.	9,648	2,891	»	»	»	»	»	»	12,538
1850.	9,608	2,905	»	»	»	»	»	»	12,513
1851.	9,962	3,009	325	»	»	»	»	427	13,723
1852.	10,065	3,581	605	»	»	»	»	9,187	23,220
1853.	10,580	4,054	611	»	»	»	»	6,489	21,554
1854.	10,442	4,638	682	»	»	»	»	5,055	20,817
1855.	10,477	4,746	765	»	»	»	»	4,615	20,601
1856.	10,850	5,568	1,100	»	»	»	»	5,845	21,545
1857.	11,595	5,646	1,180	»	»	»	»	4,849	23,270
1858.	11,994	5,524	1,021	»	»	»	»	5,265	23,802
1859.	12,294	5,885	1,046	»	»	»	»	4,710	23,942
1860.	12,647	7,172	1,059	»	»	»	»	5,510	26,588
1861.	13,067	6,655	1,270	»	»	»	»	5,564	26,556
1862.	13,308	6,521	1,554	»	»	»	»	6,957	28,120
1863.	13,927	6,724	1,640	»	»	»	»	11,118	33,409
1864.	14,069	6,920	1,955	»	»	»	»	11,390	34,345
1865.	14,762	7,457	2,148	»	»	»	»	12,505	36,872
1866.	15,054	9,512	1,766	»	»	»	1,550	12,512	40,174
1867.	15,454	8,175	1,908	»	»	»	5,555	10,885	39,733
1868.	14,953	8,900	1,803	»	»	»	5,322	11,781	40,759
1869.	15,555	9,872	2,190	»	»	»	5,523	11,540	44,489
1870.	15,700	11,197	1,405	305	»	»	6,126	11,463	46,196
1871.	16,261	14,037	2,200	1,161	2,074	1,470	14,372	12,777	64,361
1872.	18,722	20,510	2,902	1,950	4,291	5,409	14,910	12,677	79,351
1873.	18,825	20,425	2,640	2,494	6,589	5,391	24,556	15,425	94,345
1874.	19,724	19,557	2,418	2,587	8,964	5,373	21,395	14,691	92,489
1875.	20,988	21,577	2,015	2,031	11,562	5,595	20,796	13,467	101,429

Les fractions au dessous de mille francs sont négligées.

Le mouvement des recettes et des dépenses de l'année ainsi que la situation, au 31 décembre 1873, de chacun des services, se résument comme il suit :

Cautionnements fournis par des comptables et des contribuables.

1° En numéraire.

Solde des sommes déposées au 31 décembre 1874.	fr. 19,702,882 89	
Mandats de remboursement en circulation	21,938 91	
		19,724,821 80
Versements reçus en 1873	3,473,243 84	
TOTAL.	fr. 23,200,063 64	
Mandats de remboursement acquittés en 1873	2,211,773 36	
Solde au 31 décembre 1873	20,988,290 28	

y compris une somme de 832,763 francs, restant à inscrire.

Les inscriptions s'élèvent, en nombre, au 31 décembre 1873, à 9,872; elles n'étaient que de 9,293 à la fin de l'année précédente.

2° En fonds publics, fournis par des contribuables.

Au 31 décembre 1874, le solde était de	fr. 828,700 »
Dépôts nouveaux.	548,500 »
	1,377,200 »
Restitutions	542,500 »
Le solde au 31 décembre 1873 était donc de.	fr. 1,034,700 »

Il se décompose :

En dette belge à 2 1/2 p. o/o.	18,000 »
— 3 p. o/o	329,500 »
— 4 p. o/o	31,500 »
— 4 1/2 p. o/o.	435,700 »
	Fr. 1,034,700 »

*Cautionnements des entrepreneurs, adjudicataires et agents
commerciaux.*

1° En numéraire.

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1874 fr.	543,834 »	1,874,482 67	2,418,336 67
Versements nouveaux . . .	5,098,950 66	1,071,409 68	6,170,040 34
TOTAUX. . . fr.	5,642,784 66	2,945,892 35	8,588,377 01
Mandats de remboursement			
acquittés	5,265,124 66	1,509,539 35	6,572,463 99
Reste au 31 décembre 1875 fr.	579,660 » ⁽¹⁾	1,636,253 02	2,015,915 02

2° En fonds publics.

Les titres en dépôt à cette même date s'élevaient, en capital nominal,
à fr. 12,432,450 »

SAVOIR :

Dette belge à 2 1/2 p. %	fr. 49,400 »
— à 3 p. %	2,313,900 »
— à 4 p. %	119,900 »
— à 4 1/2 p. %	3,545,550 »
Titres de la caisse d'annuités à 3 p. %	1,390,500 »
à 4 p. %	3,637,000 »
à 4 1/2 p. %	704,000 »
Obligations de la Société du crédit communal à 4 1/2 p. %	651,400 »
Bons du Trésor	23,000 »
TOTAL. . . fr.	<u>12,432,450 »</u>

(1) Les cautionnements fournis par les directeurs des maisons d'aliénés, en vertu de la loi du 28 décembre 1873, sont compris dans ce chiffre; les versements effectués de ce chef, pendant l'année 1875, s'élèvent à 19,800 francs.

Consignations.

Solde au 31 décembre 1874	fr. 19,556,858 64
Versements nouveaux	15,484,203 19
	55,021,061 85
Remboursements	15,644,378 50
	Montant des dépôts au 31 décembre 1875 fr. 21,376,685 53

Ces chiffres se décomposent ainsi qu'il suit :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1874.	CAPITAUX déposés EN 1875.	CAPITAUX remboursés EN 1875.	EXCEDANT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1875.
				des DÉPÔTS effectués en 1875 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1875.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	81,210 52	"	61,228 05	"	61,228 05	19,982 47
2. Saisies réelles du Hainaut	109,959 60	"	3,049 25	"	3,049 25	106,910 37
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852.)	104,290 13	82,000 "	26,976 64	55,025 56	"	159,515 49
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	274,775 28	5,016 28	13,202 68	"	7,586 40	266,588 88
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	2,216,001 56	4,976,578 85	4,632,420 16	344,158 67	"	2,500,160 03
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens	45,500 "	41,000 "	12,500 "	28,500 "	"	74,000 "
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	155,001 01	29,960 78	50,442 25	"	481 45	154,519 56
8. Sommes appartenant à des absents	517,154 50	58,981 57	17,460 22	41,521 15	"	558,675 45
9. Fonds de mineurs et interdits (Loi du 16 décembre 1851.)	5,102,300 47	1,635,251 97	664,013 65	971,218 52	"	6,075,518 79
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	5,794,562 11	6,524,549 75	5,188,869 11	1,555,680 62	"	7,150,242 75
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor, non productives d'intérêt. (Loi du 15 mai 1846.)	26,680 81	572 "	729 07	"	557 07	26,525 74
12. Dépôts de toute autre nature	5,329,425 05	2,150,512 25	2,995,487 46	"	862,975 25	4,466,447 82
TOTAUX.	19,556,858 64	15,484,203 19	15,644,378 50	2,776,102 12	935,477 45	21,376,685 55
Excédant des dépôts fr.				1,840,624 69		

On voit par ce tableau que les opérations présentent une nouvelle progression, surtout en ce qui concerne les fonds de mineurs, qui se sont accrus de plus de 900,000 francs pendant l'année 1875.

Cet accroissement s'explique entre autres par le relèvement du taux de l'intérêt qui, depuis 1869, est porté à 4 p. %.

Cautionnements des remplaçants.

L'arrêté royal du 20 janvier 1874 accorde aux miliciens qui jouissaient à cette époque d'une exemption, d'un ajournement ou d'une dispense d'incorporation, le droit d'opter, dans le cas où ils seraient ultérieurement appelés au service, entre le mode de remplacement établi par la loi du 3 juin 1870, et celui de la loi du 18 septembre 1873, qui a supprimé les cautionnements de remplaçants.

Des intéressés ayant déclaré vouloir jouir du bénéfice de la première de ces lois, la caisse des dépôts et consignations a encore reçu en 1873 divers cautionnements.

Voici, au surplus, le mouvement des comptes en 1873 :

1° Principal.*Recettes.*

Solde au 31 décembre 1874 ⁽¹⁾	fr. 2,233,890 »
Cautionnements reçus en 1873	27,316 81
	Fr. 2,283,406 81

Dépenses.

Mandats délivrés en 1873 au profit de remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité.	407,620 01
Capital restant inscrit au 31 décembre 1873	fr. 1,875,786 80

2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1874 ⁽¹⁾	fr. 114,062 75
Intérêts bonifiés pour 1874	93,863 12
	Fr. 207,925 85
Intérêts payés en 1873	51,884 47
Solde au 31 décembre 1873	fr. 156,041 38

Réparti par classe de milice, le capital de fr. 1,875,786 80 se subdivise comme il suit :

⁽¹⁾ Par suite d'un virement d'écritures, le solde au 31 décembre 1874 est diminué, en principal, de fr. 11 71, somme qui a été reportée sur le compte : *Intérêt*, à la même date.

CLASSE DE MILICE.	CAPITAL INSCRIT au 31 décembre 1874.	VERSEMENTS inscrits en 1875.	TOTAL.	REMBOURSEMENTS mandatés en 1875.	CAPITAL restant inscrit au 31 décembre 1875.
1863	974 77	»	974 77	200 »	774 77
1864	600 »	»	600 »	»	600 »
1865	10,599 18	»	10,599 18	9,707 75	691 43
1866	5,600 »	»	5,600 »	»	5,600 »
1867	7,754 28	»	7,754 28	1,000 »	6,754 28
1868	6,467 78	»	6,467 78	»	6,467 78
1869	15,845 11	»	15,845 11	1,000 »	12,845 11
1870	147,772 08	785 08	148,555 16	9,249 09	159,306 07
1871	501,565 09	2,711 55	504,276 64	76,610 55	427,666 09
1872	757,018 04	4,759 05	761,777 09	274,295 93	487,481 16
1875	780,088 05	9,854 15	790,942 20	52,606 69	738,335 51
1874	25,427 04	2,228 98	27,656 02	2,950 »	24,706 02
1875	»	7,200 »	7,200 »	»	7,200 »
	2,255,890 »	27,516 81	2,283,406 81	407,620 01	1,875,786 80

CAISSE DE RÉMUNÉRATION DES MILICIENS.

Au 31 décembre 1875, les fonds de rémunération remis à la caisse des dépôts et consignations s'élevaient, y compris les intérêts des placements effectués, SAVOIR :

A fr. 2,445,964 49	c ^s	pour la levée de 1871.
— 2,407,013 50	—	1872.
— 2,594,146 »	—	1873.
— 2,114,621 55	—	1874.
— 2,000,000 »	—	1875.

La liquidation des droits des miliciens se fera en 1876, conformément à l'arrêté royal du 31 août 1875.

Le compte des miliciens qui ont opté pour la rémunération immédiate sera arrêté au 30 septembre 1875, et le solde en sera transféré sur un livret de la Caisse d'épargne.

Ceux qui ont opté pour la rémunération différée recevront un livret de la Caisse de retraite, mais seulement à l'expiration de leur temps de service.

Jeux de Spa.

Toutes les opérations relatives à ce fonds, créé au moyen des bénéfices nets des jeux des années 1871 et 1872, sont renseignées dans le tableau suivant :

Années.	SOMMES DISPONIBLES au commencement de l'année	RECETTES		Total	DÉPENSES.				RESTE DISPONIBLE
		Prélèvement attribué au fonds spécial — 90 p. % du produit net	INTÉRÊTS perçus.		PERTE sur la réalisation des billets français	SUBSIDES AUX VILLE, COMMUNES et établisse- ments publics	TRAITEMENTS d'attente	Total	
1871	"	2,258,245 14	"	2,258,245 14	15,722 57	705,000 "	"	720,722 57	1,517,522 57
1872	1,517,522 57	2,529,825 75	66,615 50	4,113,959 80	"	704,500 "	"	704,500 "	5,409,659 80
1873	5,409,659 80	1,184 27	147,847 50	5,558,691 57	"	161,600 "	5,666 "	167,266 "	5,591,425 57
1874	5,591,425 57	"	121,751 "	5,515,156 57	"	1,045,900 "	5,666 "	1,049,566 "	2,465,590 57
1875	2,465,590 57	"	105,426 50	2,567,017 07	"	118,200 "	5,666 "	123,866 "	2,445,151 07
1876	2,445,151 07	"	"	"	"	"	"	"	"

Les sommes disponibles ont été placées en fonds publics (voir annexe n° 3).

Ville de Spa.

La caisse des dépôts a été chargée de rendre productif, au profit de la ville de Spa, le subside de 890,000 francs alloué à cette ville par la loi du 21 avril 1874, en attendant qu'il reçoive sa destination spéciale. Au point de vue des recettes, la situation de ce fonds se présente comme il suit :

Subside et intérêts accumulés (au 31 décembre 1874)	fr. 909,453 50
Intérêts encaissés en 1875	40,104 "
Situation au 31 décembre 1875	fr. 949,557 50

Quant à l'emploi qui a été fait provisoirement de cette somme, il est indiqué à l'annexe n° 3.

Construction de maisons d'école.

Remboursement des avances faites aux provinces et aux communes

(Loi du 14 août et arrêté royal du 14 novembre 1875)

Au 31 décembre 1874, les remboursements, augmentés des intérêts des placements, s'élevaient à fr. 18,782 21

La caisse a reçu en 1875 :

1 ^o Annuités recouvrées	fr. 144,168 29
2 ^o Intérêts échus sur les obligations achetées.	4,611 " (1)
	148,779 29
	Fr. 167,561 50

Les recouvrements opérés en 1875 ont servi à l'achat d'un capital de 198.600 francs à 5 p. %.

(1) Sous déduction des intérêts bonifiés sur les achats.

*Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.***Produit des placements.**

La caisse des dépôts et consignations rend productifs les capitaux qui lui sont confiés, et dont le Trésor est appelé à servir les intérêts. Les placements effectués sont renseignés dans l'annexe n^o 3.

Ils ont produit en 1873 un revenu de fr. 1,787,569 29 qui a été attribué au Budget des Voies et Moyens.

D'autre part, le Trésor a eu à payer, pour intérêts de cautionnements et de consignations, une somme de fr. 1,553,810 22

Savoir :

Comptables	801,953 38
Entrepreneurs	51,123 50
Remplaçants	93,863 12
Consignations	608,870 02
	Fr. 1,553,810 22

L'excédant en faveur du Trésor se chiffre par fr. 251,759 07

Les revenus de la caisse des dépôts ont donc excédé ses charges; cet excédant est destiné à couvrir le Trésor de ses frais d'administration et de gestion.

Réserve.

La caisse possédait au 31 décembre 1873 une réserve de fr. 338,717 67 c^s, représentée par des obligations de la dette à 4 1/2 p. % pour un capital nominal de fr. 16,148 63 c^s, et des obligations de la dette à 3 p. %, pour un capital nominal de 430,400 francs.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

Aux termes de l'article 50 de la loi du 16 mars 1863, le placement des fonds disponibles que la caisse générale d'épargne et de retraite n'applique pas à l'escompte, se fait par l'entremise de la caisse des dépôts et consignations.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1^o Placements :

Dette belge 2 1/2 p. %	fr. 508,000 »
— 3 p. %	1,000,000 »
— 4 1/2 p. %	666.150 »
A REPORTER.	fr. 2,174.150 »

	REPORT. fr.	2,174,150 »
Bons du Trésor		2,000,000 »
Obligations Crédit communal 4 1/2 p. %		5,544,000 »
— Grand-Luxembourg 4 £		15,900 »
— Oignies 3 p. %		1,000,000 »
— Anvers-Gand 5 p. %		250,000 »
	Fr.	10,984,050 »

2° *Ventes ou réalisations :*

Obligations Crédit communal 4 1/2 p. %	fr.	5,565,700 »
— Levant du Flénu (remb. au pair)		4,000 »
— de l'Est belge id.		1,500 »
— de Dendre et Waes id.		5,000 »
— des Produits au Flénu id.		2,000 »
— d'Anvers à Gand		200,000 »
— du Grand-Luxembourg de 20 £ (remboursées par 625 francs)		1,500 »
Obligations du Grand-Luxembourg de 4 £ (remboursées par 125 francs)	fr.	1,700 »
	FR.	5,579,400 »

Indépendamment de ces opérations, la Caisse d'épargne a entièrement libéré les titres qu'elle avait souscrits à l'emprunt à 5 p. % de l'État; elle a, en outre, placé sur hypothèque un capital de 200,000 francs, à l'intérêt de 5 p. % l'an.

Les achats pour le compte de déposants à la Caisse d'épargne, en 1875, se sont élevés en nombre à 125, et en capital à 185,500 francs.

Depuis le mois de mai 1875, les achats de cette nature se font, en général, sans l'intervention directe de la Trésorerie.

Un nouveau système a été adopté :

Par arrêté royal du 15 février 1875, la caisse a été autorisée à émettre des carnets de rentes jusqu'à concurrence du capital qu'elle possède sur le grand-livre de la dette publique.

Elle a délivré dans ces conditions :

4 carnets de rente à 2 1/2 p. %, s'élevant ensemble à un capital de fr.	15,000
44 — 3 p. %, —	229,700
38 — 4 p. %, —	77,700
530 — 4 1/2 p. %, —	525,000

Je joins à ce rapport trois tableaux qui complètent les renseignements que je viens de donner.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

ANNEXES.



ANNEXE N° 1.



SITUATION GÉNÉRALE

DE

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1875.



FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.							
	4 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	Total.
	1871.	1 ^{re} série.	2 ^e série.	3 ^e série.	4 ^e série.	5 ^e série.	6 ^e série.	
Capital primitif des dettes . . .	51,000,000	» 95,442,852	» 84,656,000	» 157,615,500	» 69,582,000	» 59,525,000	» 77,765,500	» 505,184,452
Capital annulé (loi du 12 juin 1869).	»	59,978,649 78	17,147,500	» 16,158,400	» 5,486,600	»	»	} 77,842,549 78
Id. et arrêté royal du 31 octob. 1870 . . .	»	»	»	»	»	744,000	127,200	
Capital à amortir	51,000,000	» 35,464,182 22	» 67,508,500	» 141,456,900	» 65,895,400	» 58,581,000	» 77,656,100	» 517,542,082 22

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles	255,000	» 277,520 91	» 557,542 50	» 707,284 50	» 529,477	» 292,905	» 588,180 50	» 2,587,710 41
Intérêts des capitaux amortis.	25,826	» 4,500	» 1,147 50	» 7,740	» 2,205	»	» 2,605 50	» 42,024
Dotations et intérêts des années antérieures	278,826	» 281,820 91	» 558,690	» 715,024 50	» 551,682	» 292,905	» 590,786	» 2,629,734 41
	525,552	» 1,545,515	» 1,861,647 50	» 3,924,894 75	» 1,822,046	» 1,171,620	» 1,612,894 25	» 12,464,149 48
	804,558	» 1,827,555 91	» 2,200,557 50	» 4,659,919 25	» 2,155,728	» 1,464,525	» 2,005,680 25	» 15,095,885 89

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1875	295,852 59	»	»	»	»	»	»	» 295,852 59
Coût des rachats effectués antérieurement	428,225 15	» 96,728 75	» 25,421 18	» 165,624 92	» 47,161 40	»	» 58,059 98	» 821,199 56
	722,075 52	» 96,728 75	» 25,421 18	» 165,624 92	» 47,161 40	»	» 58,059 98	» 1,115,051 75
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres 4 1/2 au-dessus du pair (loi du 12 juin 1869)	»	» 281,820 91	» 558,690	» 715,024 50	» 551,682	» 292,905	» 590,786	» 2,550,908 41
Versements effectués antérieurement du même chef	»	» 1,507,875 79	» 1,666,881 52	» 3,401,757 58	» 1,609,045 60	» 1,025,167 50	» 1,559,461 25	» 10,570,187 04
	722,075 52	» 1,686,425 45	» 2,050,992 50	» 4,282,407	» 1,987,887	» 1,518,672 50	» 1,808,287 25	» 15,856,147 20
Caisses au 31 décembre 1875	82,282 48	» 140,910 46	» 169,545	» 557,512 25	» 165,841	» 146,452 50	» 195,393	» 1,257,756 69
	804,558	» 1,827,555 91	» 2,200,557 50	» 4,659,919 25	» 2,155,728	» 1,464,525	» 2,005,680 25	» 15,095,885 89

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	EMPRUNTS ET DETTES.							
	4 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	4 1/2 p. %	Totaux.
	1871.	1 ^{re} série.	2 ^e série.	3 ^e série.	4 ^e série.	5 ^e série.	6 ^e série.	
Capital primitif des dettes . . .	51,000,000	95,442,852	84,656,000	137,613,500	69,582,000	59,523,000	77,763,500	505,184,432
Capital annulé (loi du 12 juin 1869)	"	59,978,649 78	17,147,500	16,158,400	3,486,600	"	"	77,642,349 78
Id. et arrêté royal du 31 octob. 1870. . .	"	"	"	"	"	744,000	127,200	
Capital à amortir.	51,000,000	55,464,182 22	67,508,500	141,436,900	65,895,400	58,581,000	77,636,100	517,542,082 22

TITRES RACHETÉS.

Titres rachetés pendant l'année 1875.	294,200	"	"	"	"	"	"	294,200
Titres rachetés antérieurement.	429,600	100,000	25,500	172,000	49,000	"	57,900	834,000
	723,800	100,000	25,500	172,000	49,000	"	57,900	1,128,200

TITRES BRULÉS ET ANNULÉS.

Titres brûlés	526,500	100,000	25,500	172,000	49,000	"	57,900	930,900
Titres frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amortissement.</i>	197,500	"	"	"	"	"	"	197,500
	723,800	100,000	25,500	172,000	49,000	"	57,900	1,128,200

ÉTAT COMPARATIF

de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette amortie au 31 décembre 1875.

1 ^o Titres à amortir	51,000,000	55,464,182 22	67,508,500	141,436,900	65,895,400	58,581,000	77,636,100	517,542,082 22
2 ^o — amortis	723,800	100,000	25,500	172,000	49,000	"	57,900	1,128,200
3 ^o — restant à amortir.	50,276,200	55,564,182 22	67,483,000	141,264,900	65,846,400	58,581,000	77,578,200	516,413,882 22 ⁽¹⁾

(1) Il y a lieu d'ajouter à la somme restant à amortir, soit fr. 516,413,882 22
Le capital de l'emprunt à 5 p. %, contracté en 1875 et dont l'amortissement ne commencera à fonctionner que le 1^{er} mai 1876 245,250,000

Capital restant à amortir. fr. 759,663,882 22

Bruxelles, le 31 mars 1876.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique chargé de la gestion
de la Caisse des dépôts et consignations.*

S. MERCIER.

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.

Dépôts et

Trésor public.	{ Son compte courant	fr. 59,800,468 30	} 59,855,576 95
	{ Mandats en circulation	55,108 65	

Caissier de l'État S/C de cautionnements en fonds publics et de dépôts de garantie en numéraire fr. 13,846,810 "

Placements définitifs pour le compte de la Caisse générale d'épargne et de retraite. fr. 26,708,150 "

Placement des

Caissier de l'État S/C courant fr. 27,360 52

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 3,521,591 48	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %	acquis pour	1,885,876 59
5,425,800	• — — 4 p. %	—	3,258,568 51
58,099,500	• — — 5 p. %	—	28,482,681 94
5,085,000	• — obligations 20 £ 5 p. % du Grand-Luxembourg	—	5,814,405 60
924,000	• — — 4 £ 5 p. %	—	1,052,945 05
4,007,000	• — actions privilégiées	—	4,767,755 06
468,300	• — de titres à 5 p. %, non-libérés.	—	207,570 50
Fr. 55,520,101 48			45,557,417 05

Fonds nationaux de la réserve :

Fr. 450,500	• capital nominal de titres à 5 p. %	et acquis pour	527,908 66
11,100	• — — non libérés	—	3,725 50
16,148 65	• — — 4 1/2 p. %	—	7,048 50
Fr. 466,548 65			538,682 46

A REPORTER. fr. 146,422,006 76

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1875.

PASSIF.*consignations.*

Cautionnements en numéraire de comptables et de contribuables	{ Inscrits fr. 20,125,595 15 A inscrire 832,765 » }	{ 20,958,360 15 }	20,988,290 28
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de comptables, restant à payer		20,950 15 }	
Cautionnements en numéraire des entrepreneurs, agents commerciaux, etc	{ Inscrits 1,616,739 26 A inscrire 10,727 50 }	{ 1,627,466 76 }	1,636,253 02
Mandats émis pour remboursement de cautionnements d'entrepreneurs, restant à payer		8,786 26 }	
Consignations de toute nature			21,376,683 33
Cautionnements de remplaçants	{ Principal fr. 1,875,786 80 Intérêts 156,041 38 — (déserteurs) 1,233 51 }	{ 2,033,061 60 }	2,049,453 91
Mandats émis pour remboursement de cautionnements de remplaçants, en circulation		10,592 22 }	
Cautionnements en fonds publics	{ Contribuables, ancien service 24,000 » Entrepreneurs, — 6,500 » }	{ 30,500 » }	30,500 »
Cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	{ Contribuables, nouveau service 1,010,700 » Entrepreneurs, — 12,805,610 » }	{ 13,816,310 » }	13,816,310 »
Caisse générale d'épargne et de retraite			26,796,150 »

fonds de dépôt.

Trésor public S/C d'avances	fr. 59,395,204 71
Fonds spécial. (Réserve.)	558,717 67
Caisse de la Milice. (Rémunération des miliciens) (Levée de 1871)	2,445,964 40
— — — (— 1872)	2,407,013 50
— — — (— 1873)	2,394,146 »
— — — (— 1874)	2,114,621 33
— — — (— 1875)	2,060,000 »
Jeux de Spa. (Fonds spécial)	2,445,151 07
Ville de Spa. (—)	949,557 50
Construction de maisons d'école. (Remboursement des avances faites aux provinces et aux communes)	167,561 50

A REPORTER. . . . fr. 161,349,578 31

ACTIF.

Report. fr. 140,422,008 76

Fonds nationaux de la Caisse de la Milice (Levée de 1871):

Fr. 2,382,400	» capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour	1,775,952 69
56,400	» — — — non libérés	—	35,814 »
1,015,811 64	» — — 2 1/2 p. %	—	630,137 44

Fr. 3,454,611 64 2,445,904 15

Fonds nationaux de la Caisse de la Milice (Levée de 1872):

Fr. 2,200,300	» capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour	1,630,739 14
75,600	» — — — non libérés	—	48,006 »
736,100	» — — 4 p. %	—	729,256 05

Fr. 3,012,000 » 2,414,001 79

Fonds nationaux de la Caisse de la Milice (Levée de 1873):

Fr. 6,800	» capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour	5,133 94
3,255,100	» — — — non libérés	—	2,385,364 75

Fr. 3,261,900 » 2,390,498 69

Fonds nationaux de la Caisse de la Milice (Levée de 1874):

Fr. 1,402,382 01	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %	acquis pour	865,658 80
1,641,800	» — — 3 p. %	—	1,224,218 09
58,900	» — — — non libérés	—	24,701 50

Fr. 3,083,082 01 2,114,578 39

Fonds nationaux de la Caisse de la Milice (Levée de 1875):

Fr. 2,000,000	» capital nominal de bons du Trésor		2,000,000 »
---------------	---	--	-------------

Fonds nationaux des jeux de Spa :

Fr. 1,910,500	» capital nominal de titres à 4 1/2 p. %	acquis pour	1,984,150 12
581,800	» — — 3 p. %	—	431,137 56
43,800	» — — — non libérés	—	27,815 »

Fr. 2,536,100 » 2,443,100 68

Fonds nationaux appartenant à la ville de Spa :

Fr. 864,000	» capital nominal de titres à 4 1/2 p. %	acquis pour	889,997 62
80,800	» — — 3 p. %	—	59,508 33

Fr. 945,400 » 949,506 45

Fonds nationaux représentant les recouvrements opérés sur les avances faites aux provinces et aux communes pour construction de maisons d'école :

Fr. 219,900	» capital nominal de titres à 3 p. %	acquis pour	164,361 14
5,000	» — — — non libérés	—	3,175 »

Fr. 224,900 » 167,536 14

Mandat en portefeuille à encaisser en 1876. 2,455 28

Fr. 161,349,578 31

PASSIF.

REPORT. . . . fr. 161,349,578 31

Fr 161,349,578 31

Bruxelles, le 31 mars 1876.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique chargé
de la gestion de la Caisse des dépôts et consignations,*

S. MERCIER.

ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1873	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE, au 31 décembre 1873
---------------------	---	---	--------	--	--

Caisse des Dépôts. — Fonds ordinaire :

Titres 2 1/2 %	2,853,514 62	668,276 86	3,521,591 48	"	3,521,591 48
— 4 %	6,885,500 "	"	6,885,500 "	3,459,500 "	3,425,800 "
— 5 %	51,822,400 "	6,277,100 "	58,099,500 "	"	58,099,500 "
— 5 %, non libérés	"	468,500 "	468,500 "	"	468,500 "
Obligations 20 £ Grand-Luxembourg.	5,097,000 "	7,500 "	5,104,500 "	21,500 "	5,085,000 "
— 4 —	978,200 "	52,900 "	1,011,100 "	87,100 "	924,000 "
Actions privilégiées —	3,550,590 "	480,500 "	4,011,000 "	4,000 "	4,007,000 "
	51,166,714 62	7,954,576 86	59,101,291 48	3,572,100 "	55,529,191 48

Caisse des Dépôts — Fonds special :

Titres 4 1/2 %	16,148 65	"	16,148 65	"	16,148 65
— 5 %	420,700 "	18,600 "	459,500 "	"	459,500 "
— 5 %, non libérés.	"	11,100 "	11,100 "	"	11,100 "
	436,848 65	29,700 "	466,548 65	"	466,548 65

Caisse de la Milice. — Levée de 1871 :

Titres 2 1/2 %	1,015,811 64	"	1,015,811 64	"	1,015,811 64
— 5 %	2,300,800 "	81,600 "	2,382,400 "	"	2,382,400 "
— 5 %, non libérés.	"	56,400 "	56,400 "	"	56,400 "
	3,316,611 64	138,000 "	3,454,611 64	"	3,454,611 64

Caisse de la Milice. — Levée de 1872 :

Titres 4 %	1,171,100 "	7,000 "	1,178,100 "	442,000 "	736,100 "
— 5 %	1,545,100 "	655,200 "	2,200,500 "	"	2,200,500 "
— 5 %, non libérés.	"	75,600 "	75,600 "	"	75,600 "
	2,716,200 "	757,800 "	3,454,000 "	442,000 "	3,012,000 "

Caisse de la Milice. Levée de 1873 :

Titres 5 %, non libérés.	3,954,200 "	"	3,954,200 "	699,100 "	3,255,100 "
Actions privilégiées 5 % du G nd -Lux ^{re} .	190,500 "	"	190,500 "	190,500 "	"
Titres 5 %	"	6,800 "	6,800 "	"	6,800 "
	4,144,700 "	6,800 "	4,151,500 "	889,600 "	3,261,900 "

Caisse de la Milice. Levée de 1874 :

Titres 2 1/2 %	1,402,582 01	"	1,402,582 01	"	1,402,582 01
— 5 %	1,562,000 "	79,800 "	1,641,800 "	"	1,641,800 "
— 5 %, non libérés.	"	58,900 "	58,900 "	"	58,900 "
	2,964,582 01	118,700 "	3,083,082 01	"	3,083,082 01

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1875.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1875.
---------------------	--	---	--------	--	--

Caisse de la Milice — Lève de 1875 :

Bons du Trésor	"	2,000,000 "	2,000,000 "	"	2,000,000 "
--------------------------	---	-------------	-------------	---	-------------

Jeux de Spa :

Titres 4 1/2 %	1,910,500 "	"	1,910,500 "	"	1,910,500 "
— 3 %	581,800 "	"	581,800 "	"	581,800 "
— 3 %, non libérés.	"	45,800 "	45,800 "	"	45,800 "
	2,492,500 "	45,800 "	2,538,300 "	"	2,538,300 "

Ville de Spa :

Titres 4 1/2 %	864,600 "	"	864,600 "	"	864,600 "
— 3 %	26,500 "	54,500 "	80,800 "	"	80,800 "
	891,100 "	54,500 "	945,400 "	"	945,400 "

Recouvrements opérés sur les avances faites aux provinces et aux communes :

Titres 3 %	25,500 "	194,600 "	219,900 "	"	219,900 "
— 3 %, non libérés.	"	5,000 "	5,000 "	"	5,000 "
	25,500 "	199,600 "	224,900 "	"	224,900 "

Caisse générale d'épargne et de retraite :

Titres 3 %	5,017,600 "	1,000,000 "	6,017,600 "	"	6,017,600 "
— 2 1/2 %	2,705,800 "	508,000 "	3,213,800 "	"	3,213,800 "
— 4 %	7,815,200 "	"	7,815,200 "	"	7,815,200 "
— 4 1/2 %	"	666,150 "	666,150 "	"	666,150 "
Obligations 4 1/2 %, crédit communal	2,151,800 "	5,541,000 "	7,692,800 "	5,565,700 "	2,507,100 "
Emprunt provincial 4 1/2 %	87,000 "	"	87,000 "	"	87,000 "
Obligations de la Cie Immobilière	960,000 "	"	960,000 "	"	960,000 "
— d'Oignies, 3 %	147,000 "	1,000,000 "	1,147,000 "	"	1,147,000 "
— Forges de la Providence.	26,500 "	"	26,500 "	"	26,500 "
— de Dendre et Waes	52,000 "	"	52,000 "	3,000 "	49,000 "
— Produits au Flénu	160,000 "	"	160,000 "	2,000 "	158,000 "
— Levant du Flénu	593,000 "	"	593,000 "	4,000 "	589,000 "
— Est belge.	246,000 "	"	246,000 "	1,500 "	244,500 "
— Société Générale 4 1/2 %	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "
— Grand-Lux. 3 % 20 £.	214,000 "	"	214,000 "	1,500 "	212,500 "
— — 4 £.	258,800 "	15,900 "	254,500 "	1,700 "	252,800 "
— Anvers-Gand 5 %	200,000 "	250,000 "	450,000 "	200,000 "	250,000 "
Bons du Trésor	"	2,000,000 "	2,000,000 "	"	2,000,000 "
	21,594,500 "	10,981,050 "	32,575,550 "	5,579,400 "	26,796,150 "

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près de la Caisse d'amortissement et de la Caisse des dépôts et consignations, déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1875, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs mentionnés ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du Commissaire de cet établissement	
A.			
Appartenant à la Caisse d'amortissement et destinés à être brûlés :			
Titres 4 p. $\frac{1}{2}$ o.	138,500 "	59,000 "	197,500 "
B.			
Appartenant à la Caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ o.	5,521,591 48	"	5,521,591 48
— 4 p. $\frac{1}{2}$ o.	5,184,800 "	241,000 "	5,425,800 "
— 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ o.	16,148 65	"	16,148 65
— 5 p. $\frac{1}{2}$ o non libérés.	"	479,400 "	479,400 "
— 5 p. $\frac{1}{2}$ o libérés	57,000,000 "	1,558,800 "	58,558,800 "
Obligations 5 $\frac{1}{2}$ o du Grand-Luxembourg 20 £	5,085,000 "	"	5,085,000 "
— 5 $\frac{1}{2}$ o — 4 £	924,000 "	"	924,000 "
Actions privilégiées 5 $\frac{1}{2}$ o du Grand-Luxembourg.	4,007,000 "	"	4,007,000 "
	55,756,540 15	2,259,200 "	55,995,740 15
C.			
Appartenant à la Caisse de la milice. (Levée de 1871) :			
Titres 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ o.	1,015,811 64	"	1,015,811 64
— 5 p. $\frac{1}{2}$ o non libérés.	"	56,400 "	56,400 "
— 5 p. $\frac{1}{2}$ o libérés	2,500,000 "	82,400 "	2,582,400 "
	5,515,811 64	158,800 "	5,454,611 64
D.			
Appartenant à la Caisse de la milice. (Levée de 1872) :			
Titres 4 p. $\frac{1}{2}$ o.	"	756,100 "	756,100 "
— 5 p. $\frac{1}{2}$ o non libérés.	"	75,600 "	75,600 "
— 5 p. $\frac{1}{2}$ o libérés	2,200,000 "	500 "	2,200,500 "
	2,200,000 "	812,000 "	5,012,000 "
E.			
Appartenant à la Caisse de la milice. (Levée de 1873) :			
Titres 5 p. $\frac{1}{2}$ o libérés	"	6,800 "	6,800 "
— 5 p. $\frac{1}{2}$ o non libérés.	"	5,255,100 "	5,255,100 "
	"	5,261,900 "	5,261,900 "

TITRES ET VALEURS			TOTAL.
représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEUR de cet établissement.		
F.			
Appartenant à la Caisse de la milice. (Levée de 1874) :			
Titres 2 1/2 p. %	1,402,582 01	•	1,402,582 01
— 5 p. % non libérés	„	58,900 „	58,900 „
— 5 p. % libérés	1,500,000 „	141,800 „	1,641,800 „
	2,902,582 01	180,700 „	3,083,082 01
G.			
Appartenant à la Caisse de la milice. (Levée de 1875) :			
Bons du Trésor	2,000,000 „	„	2,000,000 „
H.			
Appartenant aux Jeux de Spa. (Fonds spécial) :			
Titres 4 1/2 p. %	1,289,950 „	620,550 „	1,910,500 •
— 5 p. % non libérés	„	45,800 „	45,800 •
— 5 p. % libérés	500,000 „	81,800 „	581,800 „
	1,789,950 „	746,150 •	2,536,100 „
I.			
Appartenant à la ville de Spa :			
Titres 4 1/2 p. %	864,600 „	•	864,600 „
— 5 p. %	53,500 „	27,500 „	80,800 „
	917,900 „	27,500 „	945,400 „
J.			
Représentant les recouvrements opérés sur les avances faites aux provinces et aux communes pour construction de maisons d'école :			
Titres 5 p. % non libérés	„	5,000 •	5,000 „
— 5 p. % libérés	„	219,900 „	219,900 „
	„	224,900 „	224,900 „
K.			
Appartenant à la Caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 1/2 p. %	5,215,800 „	„	5,215,800 „
— 4 1/2 p. %	181,150 „	485,000 „	666,150 „
— 4 p. %	7,815,200 „	„	7,815,200 •
— 5 p. %	6,017,600 „	„	6,017,600 „
Obligations 5 p. % du Grand-Luxembourg, 20 £	212,500 „	„	212,500 „
— — — — —, 4 £	252,800 „	„	252,800 „
— 4 1/2 p. % du crédit communal	1,000,000 „	1,507,100 „	2,507,100 „
— 4 1/2 p. % de la province de Brabant	„	87,000 „	87,000 „
— de la Compagnie Immobilière	„	960,000 „	960,000 „
— d'Oignies 5 p. %	„	1,147,000 „	1,147,000 „
— des Forges de la Providence	„	26,500 „	26,500 „
— de Dendre et Waes	„	49,000 „	49,000 „
— des Produits du Flénu	„	158,000 „	158,000 „
— du Levant au Flénu	„	589,000 „	589,000 „
— de l'Est belge	„	244,500 „	244,500 „
— de la Société Générale	„	1,000,000 „	1,000,000 •
— d'Anvers à Gand	„	250,000 „	250,000 „
Bons du Trésor	2,000,000 „	„	2,000,000 •
	20,693,050 „	6,103,100 „	26,796,150 „

Elle déclare en outre :

1° Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions ;

2° Que les obligations amorties ont, selon le vœu de la loi, été annulées en présence d'un de ces membres.

La Commission a arrêté, de concert avec M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1873, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1874, ainsi que le journal de l'année 1873, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

ANTOINE DANKAERT, *président*.

P. TACK.

CASIER.

G. DE VIGNERON.

